
Plan d'action pour le phoque commun (*phoca vitulina concolor*) et son habitat – phase II

THÈME	Habitats et ressources/ Protection et restauration des habitats et de ses ressources
LOCALISATION	Estuaire du Saint-Laurent
PROMOTEUR	P.A.R.C. Bas Saint-Laurent (ROMM)
IMPLICATION DE LA ZIP	Partenariat

OBJECTIF À LONG TERME DU PROJET

Mise en commun des connaissances des principaux intervenants du territoire afin de centraliser les actions concrètes pour assurer la survie de cette espèce unique.

PROBLÉMATIQUE

L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent sont fréquentés de façon régulière par plusieurs mammifères marins. On y retrouve quatre espèces de pinnipèdes, soit le Phoque commun, le Phoque gris, le Phoque du Groenland et le Phoque à capuchon. De ces quatre espèces, le Phoque commun (*Phoca vitulina concolor*) est le moins abondant et le seul qui fréquente la portion aval de l'estuaire à l'année. Cette espèce fréquente les sites d'échoueries, les côtes et les baies peu profondes durant la période estivale, mais par contre préfère les eaux libres l'hiver, soit le chenal navigable.



Bien qu'absent de la liste des espèces du COSEPAC (*Comité sur la situation des espèces en péril au Canada*) en raison de données insuffisantes, le Phoque commun de l'estuaire est actuellement considéré comme fragile. Il est très facile de faire un parallèle entre l'histoire du Béluga et celle de ce pinnipède. Le Phoque commun est la seule espèce de phoque dans l'Est du Canada pour laquelle aucune estimation de la taille de la population existe. Par contre, on sait que leur nombre a chuté dramatiquement lors d'un programme de prime mené entre 1926 et 1976. De plus, il semble que malgré une protection complète contre la chasse depuis la fin des années 1970, il n'a pas connu de croissance. Des biopsies effectuées sur des animaux vivants ont démontré que les phoques communs de l'estuaire contiennent de très hauts niveaux de contaminants ce qui pourrait avoir un impact sur le rétablissement de cette population. Il apparaît donc important d'agir pour empêcher que l'espèce ne devienne en péril.

De nombreuses autres menaces planent sur lui. En effet, le développement urbain en milieu côtier (le Phoque commun utilise des sites où se sont développées et se développeront probablement des infrastructures urbaines et côtières) et l'augmentation de la circulation maritime pourraient avoir des impacts très fâcheux sur le Phoque commun de l'estuaire (le dérangement entraîne possiblement des changements de comportement chez l'espèce). De plus, le Phoque commun n'occupe l'estuaire qu'en petites colonies endémiques et son niveau de contamination pourrait compromettre son succès reproducteur (Bernt, 1998). La compétition avec d'autres espèces pour la nourriture ou pour les sites d'échoueries figure également parmi les facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les phoques communs. La prise dans les engins de pêches, la méconnaissance du Phoque commun, par rapport aux autres espèces de pinnipèdes fréquentant le

secteur d'étude, ainsi que l'incompréhension de la notion de préservation de la biodiversité par la population entraîneraient des décès de nombreux individus de l'espèce.

DESCRIPTION DU PROJET

La majorité des intervenants du milieu s'entendent sur le fait qu'il serait important de ne pas attendre que le Phoque commun acquière un statut par le COSEPAC pour réagir à toutes ses menaces. Notre projet vise donc à mettre sur pied une table de concertation constituée des principaux intervenants de l'estuaire du Saint-Laurent qui sont préoccupés par la situation de l'espèce, dans le but de réaliser un plan d'action commun assurant la protection et la mise en valeur du Phoque commun et de son habitat. Par la suite, l'élaboration de fiches techniques en relation avec les diverses recommandations du plan permettra d'assurer la mise en place d'actions concrètes dans un avenir rapproché. La Corporation P.A.R.C. Bas-Saint-Laurent et le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire s'engagent à mettre en oeuvre les priorités issues de ce plan d'action. Éventuellement, il serait intéressant d'élargir cette même table de concertation afin d'y faire participer certains usagers du fleuve Saint-Laurent. En résumé, voici les principales étapes de ce projet :

Phase I : La mise à jour des connaissances via la rédaction d'un document de travail est en cours actuellement (2002-2003);

Phase II :

1. Réunir les principaux intervenants de l'estuaire du Saint-Laurent préoccupés par la situation du phoque commun (MPO, ZIP du Sud-de-l'Estuaire, ZIP de la rive Nord-de-l'Estuaire et ZIP du Saguenay, Parc marin du Saguenay–St-Laurent, Parc national du Bic, ROMM, GREMM) ;
2. Permettre l'échange de connaissances et d'informations sur l'espèce et son habitat ;
3. Permettre un transfert de connaissances aux organismes du milieu ;
4. Cibler et partager les problématiques de chacun (ex. : dérangement aux sites d'échouerie) ;
5. Élaborer un plan d'action commun assurant la protection et la mise en valeur du phoque commun et de son habitat ;
6. Se doter des outils nécessaires à la mise en application des recommandations issues de la table de concertation ;
7. Se doter d'un pôle de diffusion de connaissances et des actions entreprises pour l'espèce ;
8. Élaborer des fiches techniques permettant la réalisation d'actions concrètes sur l'espèce visée et son habitat (ex. : sites d'échouerie).

FAISABILITÉ

La principale difficulté sera sans nul doute le financement du projet étant donné que la majorité des programmes de financement auxquels le projet est admissible, refuse de financer un projet pour une espèce qui n'est pas encore classée par le COSEPAC. Par contre, les principaux intervenants ont tous manifesté un grand intérêt pour le projet en question. Pêches et Océans Canada a déjà contribué financièrement pour la première phase du projet.

PARTENAIRES POTENTIELS

- Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent ;
- Comité ZIP de la rive Nord-de-l'Estuaire ;
- Comité ZIP du Saguenay;
- Pêches et Océans Canada ;

- Parc national du Bic ;
- GREMM;

COÛTS DE RÉALISATION

Phase 1 : Synthèse des connaissances et de diverses données relatives à l'espèce : 15 438 \$ (En cours)

Phase 2 : Mise en place de la table de concertation sur le phoque commun de l'estuaire du Saint-Laurent incluant un plan d'action : À déterminer

ÉCHÉANCE DU PROJET

Phases du projet							
1							
2							Plan d'action
mois	avril 2002	à	jan. 2003	juin 2003	à	déc. 2003	avril 2004

INDICATEURS D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

- Nombre de participants à la table de concertation;
- Nombre de plans d'action distribués;
- Nombre de projets découlant du plan d'action;
- Réalisation d'un rapport de situation de l'espèce ;
- Remise en évaluation du phoque commun au COSEPAC;
- Niveau d'implication des différents intervenants du milieu;

RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

DIONNE. S. 2001. Plan de conservation des écosystèmes du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent. Parcs Canada, parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. 538 p.

BIOREX INC. 1999. Rapport produit pour le ministère des Pêches et Océans du Canada en collaboration avec le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) et la Société Duvetnor Ltée. Volumes 1, 2 et 3. Pagination multiple.